



DEMANDE INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT DE FORMATION 2019

Toutes les informations figurant sur cet imprimé sont nécessaires à l'instruction du dossier par les services de la CRMA.
Ce document ne garantit pas de l'obtention du financement de la formation.

**Document à faire parvenir au plus tard
15 jours avant le début de la formation**

**Code d'agrément
(cadre réservé à la CRMA N)**

ENTREPRISE

Raison sociale :
.....
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Courriel :
Activité : Code NAFA :
N° inscription RM :
Date de début d'activité :/...../.....

STAGIAIRE

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Statut :
 Chef d'entreprise Conjoint collaborateur
 Conjoint associé Auxiliaire familial
 Micro-Entrepreneur
Le stagiaire est titulaire d'un :
 CAP BEP Bac Pro Baccalauréat
 DUT/BTS Autre, à préciser

ORGANISME DE FORMATION

Organisme :
N° déclaration d'activité :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tél : Fax :
Email :
Personne à contacter :

ACTION DE FORMATION

Intitulé du stage :
.....
Lieu du stage :
Type de formation (voir au verso) :
 1. Langues 2. Communication, accueil, vente 3. Bureautique 4. Gestion, comptabilité 5. Management 6. Qualifiant 7. Autre :
Durée (en heures) : Nombre de jours :
Date début : Date fin :
Effectif maxi :

Montant du devis H.T (coût pédagogique) :

..... €

Participation CRMA sollicitée :

..... €

PIECES A JOINDRE

Devis ou Convention de formation
 Programme pédagogique détaillé de formation tel que défini dans l'article R 950-4 du Code du travail.
 Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers ou copie de la carte d'artisan
(y compris pour les conjoints collaborateurs, associés et les auxiliaires familiaux, Micro-entrepreneur)

**J'ai pris connaissance des informations figurant au verso.
Tous les renseignements portés sur ce document et ses annexes sont sincères et conformes**

Date :

Cachet et signature du chef d'entreprise :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

• VOTRE DEMANDE

Votre demande doit impérativement être transmise complète (en un seul envoi) au Conseil de la formation Normandie pour instruction **au plus tard 15 jours avant le début du stage** (toute demande ne respectant pas cette condition ne sera pas étudiée).

Elle doit être accompagnée de :

- la demande individuelle dûment remplie ;
- la convention de formation (ou à défaut un devis) ;
- du programme pédagogique détaillé de la formation : Je fournis un programme qui se présente sous la forme d'un document écrit comportant (articles L 6353-1 et D 6321-1 du Code du Travail) : les prérequis ;le public concerné ;les objectifs ;le contenu pédagogique, avec au minimum les étapes détaillées ; la durée de formation ;les moyens pédagogiques, dont notamment les moyens techniques pour les formations techniques et d'encadrement ;les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats.
- l'extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (**y compris pour les conjoints collaborateurs**) ou une copie de la carte d'artisan datant de moins d'un an au jour du début de la formation, **pour les conjoints associés et les auxiliaires familiaux**, joindre une attestation de paiement des cotisations auprès du RSI (relevé de situation, attestation d'affiliation, bordereau de paiement de cotisation, etc.).
- **Pour les micro-entrepreneurs :**
 - Copie carte d'inscription au Répertoire des Métiers en cours OU extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers (D1) de moins d'1 an,
 - Micro-entreprise créée à partir de 2018 : Copie bordereau URSSAF de notification d'affiliation au régime auto-entrepreneur datant de moins d'1 an au jour de début de la formation OU attestation d'affiliation au RSI précisant le régime et datant de moins d'1 an au jour de début de la formation.
 - Micro-entreprise déjà en activité lors de l'exercice N-1 : attestation RSI de versement de la contribution à la formation (calculée en pourcentage du chiffre d'affaires) se rapportant à l'activité de l'entreprise sur l'année précédente (cette attestation mentionne l'affiliation au régime de la micro-entreprise dans le titre du document)
 - Attestation sur l'honneur d'avoir déclaré au moins un chiffre d'affaires qui ne soit pas nul lors des 12 mois civils consécutifs précédant le dépôt de la demande de prise en charge de la formation

• SON INSTRUCTION

Attention : vous ne pouvez solliciter qu'un seul financement

- Celui du Conseil de la formation Normandie dans le seul domaine de la « gestion et du développement des entreprises » répondant aux priorités définies par le Conseil de la Formation (cf. ci-dessous).
- ou celui du Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanales pour les autres formations (techniques, professionnelles,...).

Si votre demande n'est pas éligible au financement de la Conseil de la formation Normandie, celle-ci vous en avertira par un courrier de refus. Il vous appartiendra alors de contacter le **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA)** à l'adresse suivante : 14, rue Chapon CS 81234 – 75 139 PARIS Cedex - Tél : 01 53 01 05 22 – Fax : 01 41 43 15 63 ou 01 41 43 15 64 – Courriel : accueil@fafcea.com. Site : www.fafcea.com

Vous devez joindre le courrier de refus de la CRMA Normandie à votre dossier de demande pour le FAFCEA.

Si votre demande est éligible au financement du Conseil de la formation Normandie, celle-ci vous communiquera un code d'agrément valable pour une date précise de stage. **Au-delà, l'agrément du stage sera considéré comme caduc et devra faire l'objet d'une nouvelle demande de financement.**

Principaux axes de formation éligibles au Conseil de la Formation de Normandie : **Pas de prise en charge des frais de transport et d'hébergement, une journée de formation est égale à 7 heures maximum, sont exclues des critères les formations affichant une publicité pour l'acquisition de matériels ou de logiciels informatiques inclus dans la formation.**

- Langues étrangères
- Communication, commercial
- Bureautique, informatique (hors champs professionnel), transition numérique
- Performance stratégique du chef d'entreprise
- Gestion, comptabilité
- Management
- Accompagnement VAE et bilan de compétences
- **Pour les formations ci-dessus : 105 heures maximum par an et par stagiaire**
- Formations qualifiantes (critères spécifiques : contacter le Conseil de la Formation)
- SPI (Stage de préparation à l'installation) : demande à télécharger sur le site de la CRMA Normandie : www.crma-normandie.fr
- Action d'information, d'accompagnement et de conseil des créateurs repreneurs de moins de 3 ans

Pour obtenir votre remboursement, vous devrez faire parvenir au Conseil de la formation Normandie, **au plus tard 30 jours après le stage :**

- une copie de la **facture acquittée** de votre organisme de formation ;
- un engagement écrit et signé du stagiaire de n'avoir sollicité aucun autre financement (FAFCEA, FSE, ...);
- l'**attestation de présence signée** du stagiaire et du formateur mentionnant le nom, le prénom du stagiaire, l'intitulé du stage, la date, le nombre d'heures par journée de formation, la durée totale réalisée et de l'effectif ;
- la **feuille d'émargement du stage (obligatoire)** ;
- un **RIB**.

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE NORMANDIE

Immeuble Hastings- 27, rue du 74^{ème} régiment – BP 1153 – 76176 ROUEN CEDEX

Tél. 02 32 18 06 46 – Fax. 02 32 18 06 49 – Courriel : fsoubirouse@crma-normandie.fr